

Date de publication : 02/01/2024

Date de convocation : 30 novembre 2023  
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 33  
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdbrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

**Procurations de** : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2023-143  
Déclinaison de la Politique jeunesse 2024 - 2027**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-074 du 15 juin 2023 portant approbation de la convention territoriale globale avec la CAF de Vaucluse ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire pour les jeunes de 12-18 ans, COTELUB a décidé de réactualiser la déclinaison de sa politique jeunesse. Les deux dernières ont couvert les périodes de 2015-2018 et 2018-2023. Cette nouvelle proposition s'étendra sur une période de 2024 à 2027, en parallèle de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF (Caisse d'allocation familiale).

Elle s'appuie sur 3 axes principaux :

- Autonomie : accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie.
- Epanouissement : contribuer au bien vivre des gens sur le territoire.
- Engagement : favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie locale.

Madame le rapporteur proposera au conseil communautaire :

- D'approuver la déclinaison de la politique jeunesse pour la période 2024-2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la déclinaison de la politique jeunesse pour la période 2024-2027 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

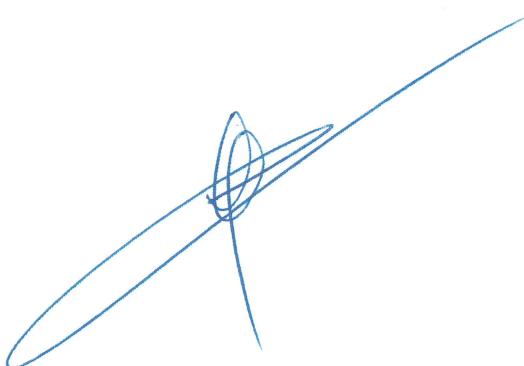
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN  
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDOBRENOVITCH  
Président